



**PROCES VERBAL du Conseil Municipal**  
**Du 28 novembre 2024**

**Le 28 novembre** deux mil vingt-quatre à **vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **22 novembre 2024**, se sont réunis à la **salle La Passerelle**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Présents** : 11

LEFEUVRE Régis, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, LEGUEDE Nathalie, LOINARD Mickaël, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

ADAM Mathilde prend part au conseil municipal à 21 heures et est excusée.

**Absents excusés** : 2

JUDON Patrice

MENARD Jeanine

**Pouvoir** :

JUDON Patrice donne pouvoir à LEFEUVRE Régis

**Secrétaire de séance** : LOINARD Mickaël

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Vente de la parcelle ZK n°275 Lot des Roseaux

Le Conseil Municipal accepte le rajout de cette question à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil  
Municipal  
Du 24 octobre 2024**

DEL2024\_094

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

**Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2024.

Enregistrée en Pré le

publiée le

**Décision Modificative Budgétaire n°3 - Budget Général**

DEL2024\_095

Des crédits manquent sur certaines lignes d'opérations afin d'honorer les factures d'où la nécessité d'une Décision modificative budgétaire, comme présentée ci-dessous.

**Décision :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** la décision modificative budgétaire comme suit :

Votants : 12

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

BUDGET PRINCIPAL VAIGES

DM 3 Vote du 28/11/2024

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE
REEL	NR - Non renseigné	011	62876 - A un GFP de rattachement		STC - Matériel - pour pour pouvoir mettre en rattach	7 200,00 €
		012	6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement		STC - Main d'Oeuvre - pour pour pouvoir mettre en r	30 800,00 €
		014	739211 - Attribution de compensation		AC Mutualisation - - Prévission DGS partie à la retrak	-60 000,00 €
		65	65568 - Autres contributions		TEM payé en fonctionnement alors que prévu en inv	2 000,00 €
REEL				<b>SOMME REEL :</b>	<b>-20 000,00 €</b>	
				<b>TOTAL</b>	<b>-20 000,00 €</b>	

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE
REEL	NR - Non renseigné	21	2116 - Cimetières	165	Cimetière : plaques de fonts jardin du souvenir	1 050,00 €
		23	231 - Immobilisations corporelles en cours	172	Crédits transférés à FDP 165 Cimetière Crédits transférés au c/276341 Lot Roseaux	-9 150,00 €
		27	276341 - Communes membres du GFP		Avance au budget Lot Roseaux	8 100,00 €
REEL				<b>SOMME REEL :</b>	<b>0,00 €</b>	
				<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

Enregistrée en Préf le

publiée

## Décision Modificative Budgétaire - Lot des Roseaux

DEL2024\_096

Des crédits manquent sur certaines lignes d'opérations afin d'honorer les factures d'où la nécessité d'une Décision modificative budgétaire comme présentée ci-dessous :

### Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE**, la décision modificative budgétaire comme suit :

Votants : 12

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 0

LOTISSEMENT DES ROSEAUX

DM 1 Vote du 28/11/2024

#### FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE	
REEL	NR - Non renseigné	011	6045 - Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)		DCD Eurovia - avenant4 + révisions définitives	8 100,00 €		
REEL					SOMME REEL :	8 100,00 €		
ORDRE	NR - Non renseigné	042	7133 - Variation des en-cours de production de biens				8 100,00 €	
ORDRE	ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	8 100,00 €	
	TOTAL						8 100,00 €	8 100,00 €

#### INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE	
REEL	NR - Non renseigné	16	16878 - Autres organismes et particuliers		Avance du budget général		8 100,00 €	
REEL					SOMME REEL :		8 100,00 €	
ORDRE	NR - Non renseigné	040	3355 - Travaux			8 100,00 €		
ORDRE	ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	8 100,00 €	
	TOTAL						8 100,00 €	8 100,00 €

Enregistrée en Préf le

publiée

## Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 148

DEL2024\_097

Monsieur le Maire expose :

**Le 20 novembre 2024, SELAS LM 53, à LAVAL, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant un ensemble immobilier sis au 5 rue des Fauvettes, et cadastré AB 116 (immeuble bâti et terrain) ;**

CONSIDERANT la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf pour les zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

CONSIDERANT la délibération n° 2020-06-02-11 du Conseil Municipal de Vaiges plafonnant à 76 000 € la délégation consentie au maire pour l'exercice du droit de préemption urbain, en réponse aux DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ;

CONSIDERANT que la présente DIA est supérieure à 76 000 €, Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de préemption sur l'ensemble immobilier présenté.

**Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE de ne pas exercer** son droit de préemption.

**AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents afférents de ce dossier pour l'exécution de la présente.

Enregistrée en Préf le

publiée

**Convention Territoriale Globale - CAF**

DEL2024\_098

**a) Contexte**

La première Convention territoriale globale (CTG)<sup>1</sup> est mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et arrive à son terme en 2024. Elle vise à favoriser la transversalité des politiques publiques autour de la famille.

Pour rappel, les champs d'action de la CTG sont les suivants :

<sup>1</sup> Pour mémoire, la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La CTG couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.



Depuis son déploiement, de nombreuses actions se sont inscrites dans le plan d'actions pluriannuel de la CTG, notamment :

#### **Enfance et Jeunesse**

- Création d'un 0,5 pour accueillir des enfants porteurs de handicap dans les ALSH (49 enfants accueillis, soit 7603 heures d'accueil) ;
- Création d'un livret pour des activités sportives inclusives ;
- Développement des actions menées envers les jeunes (à Montsûrs, dans les communes, mobilité) ;
- Mutualisation de personnels d'animation pour aller vers des pleins temps à deux employeurs.

#### **Petite enfance et Parentalité**

- Réalisation d'un livret des modes d'accueil coëvronnais ;
- Réalisation d'un observatoire des données ;
- Promotion des métiers de la Petite Enfance ;
- Accompagnement des MAM (groupe de travail, soirées inter-MAM) ;
- L'événement Petite Enfance (parents et professionnels) réalisé chaque année, en partenariat.

#### **Animation de la vie sociale**

- Création de la Maison des Associations : concertation menée avec les acteurs concernés, construction du bâtiment, installation dans les locaux et coordination confiée à la Corne d'Abondance ;

- Conférences, ateliers, activités sur les thématiques de la promotion et prévention de la santé ;
- Organisation de soirées intergénérationnelles, sorties sur et hors du territoire pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs.

### **Logement et Habitat**

- Développement du dispositif Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) par le Nymphéa (988 nuitées en 2023 et 40 places supplémentaires au foyer pour l'accueil des jeunes actifs ou ayant des besoins particuliers) ;
- 2020-2023 : 2300 informations / conseils dispensés pour de la rénovation de logements et 170 logements aidés financièrement par la 3C sur 2020-2021 ;
- Mise en place d'une procédure de signalement du logement indigne ou insalubre à Evron ;
- A Evron, 2 logements d'urgence et intermédiation locative (IML) en 2022 pour le public ukrainien.

La CTG a également permis le renforcement du travail partenarial entre les services et acteurs du territoire grâce à l'appui des cinq chargés de coopération.

Enfin, la CTG a permis le renforcement de l'appui financier de la CAF (+ 168K€/an en bonus territoire et financement chargés coopération supplémentaires).

### **b) Enjeux**

Tout au long de l'année, les chargés de coopération et référents thématiques, responsables des champs d'action couverts par la CTG, ont travaillé à l'élaboration d'une CTG 2.

Les orientations 2025-2029 de la CTG 2 sont les suivants. Le plan d'actions thématiques détaillé est en cours de finalisation.

<b>Orientations</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Petite enfance &amp; Parentalité</b>	Promotion et maillage territorial de l'offre d'accueil sur le territoire des Coëvrons <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une vision globale de l'offre d'accueil : renforcer le RPE en tant que guichet unique</li> <li>• Assurer une qualité d'accueil du jeune enfant sur le territoire</li> <li>• Développer et renforcer l'offre de service sur le territoire</li> <li>• L'accompagnement des MAM sur les Coëvrons</li> </ul> Soutien des parents dans leur fonction parentale

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'événement petite enfance, un temps dédié aux parents et aux professionnels</li> <li>• Extension du LAEP</li> <li>• Développer les actions parentalité sur le territoire et renforcer leur accessibilité, diversité et complémentarité (Aller vers une maison des familles)</li> </ul>
<b>Enfance</b>	<p>Mettre en place une veille pour assurer la continuité du service aux familles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil des enfants scolarisés dès 2 an ½, en accueils collectifs de mineurs</li> </ul> <p>Permettre aux enfants d'être acteurs de leur vie sociale en créant des passerelles entre les structures (ALSH-conservatoire, club sportif)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer des liaisons (transport, accompagnement) entre ces différentes activités et disciplines proposées</li> </ul> <p>Maintien du travail de conseil et d'accompagnement des communes sur le développement de leurs accueils périscolaires</p>
<b>Jeunesse</b>	<p>Maintenir le principe du « aller vers » au travers des animations jeunesse « Hors les murs » en développant les interventions jeunesse au sein des établissements scolaires du territoire (collèges et lycées), en plus des interventions dans les communes</p> <p>Identifier des relais locaux (élus, parents, habitants...) dans chaque commune pour garder le lien avec les jeunes, en complémentarité des interventions de l'animation jeunesse</p> <p>Développer la transversalité des dispositifs et des acteurs éducatifs au profit du public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de développement des compétences psychosociales et action de sensibilisation à la santé sexuelle et affective auprès des jeunes (CLS-Trait d'Union-service jeunesse)</li> </ul>
<b>Animation de la vie sociale</b>	<p>Favoriser la coordination des acteurs sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Articuler la stratégie et les actions du Trait d'Union et de la Corne d'Abondance</li> <li>• Articulation avec les autres acteurs (et notamment le Nymphéa)</li> </ul>

<p><b>Accès aux droits</b></p>	<p>Adapter et poursuivre l'offre de services en faveur de l'accompagnement social des usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux identifier les acteurs et les compétences en matière d'accompagnement à l'accès aux droits</li> <li>• Mieux identifier les acteurs et les compétences en matière d'accompagnement à l'inclusion numérique</li> </ul> <p>Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès de manière égale et non discriminatoire aux services dédiés à la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les dispositifs liés à l'accès aux droits en favorisant la mobilité et l'entraide</li> <li>• Mieux identifier les dispositifs de secours alimentaire sur le territoire</li> </ul>
<p><b>Habitat - Logement</b></p>	<p>Lutter contre les logements dégradés, insalubres, indécents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'information et le parcours des ménages à travers le service public de la rénovation de l'habitat</li> <li>• Réviser la politique locale de l'habitat : élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat</li> <li>• Accompagner les communes dans la revitalisation de leurs centres-bourgs</li> </ul> <p>Accompagner la population vers un habitat digne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer la politique de signalement du logement indigne ou insalubre</li> <li>• Identifier les besoins de la population en termes d'accompagnement par un travail partenarial</li> <li>• Construire des réponses adaptées aux situations d'urgence</li> </ul> <p>Innover sur les nouvelles formes d'habitat et répondre aux enjeux intergénérationnels, et collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le dispositif HTH et les accueils de jeunes actifs ou de jeunes ayant des besoins particuliers</li> <li>• Développer une offre d'habitat seniors</li> </ul>
<p><b>Handicap</b></p>	<p>Continuer à faciliter l'accès des enfants ayant des besoins spécifiques aux actions organisées par les milieux ordinaires : ALSH, J'me bouge, activités sportives, accueil de jeunes enfants, activités proposées par le Trait d'Union</p> <p>Contribuer à l'émergence d'un réseau de professionnels ayant pour objectif l'interconnaissance, l'échange de pratiques, la participation à des actions éducatives multi-partenariales</p>



	Participer à la possibilité de répit ponctuel pour les parents et les aidants, en organisant des actions ponctuelles.
<b>Santé</b>	<p>A destination des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les compétences psycho-sociales - à mener avec le Trait d'Union</li> <li>• Développer des actions de sensibilisation à la santé sexuelle et affective - en lien avec la MSP Evron</li> </ul> <p>A destination des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le soutien à la parentalité - notamment avec le Trait d'Union où seront initiés des groupes de parole</li> <li>• Développer des actions santé-environnement – par exemple qualité de l'air intérieur, Nesting</li> </ul>
<b>Gouvernance</b>	<p>Modification de la gouvernance de la CTG afin de permettre à chacun de trouver sa place (COPIL, partenaires, citoyens)</p> <p>Développement de la participation citoyenne dans les actions et politiques portées par la CTG</p> <p>Création d'un évènement grand public afin de communiquer sur les politiques publiques intégrées dans la CTG.</p>

**Décision :**

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation de la démarche CTG faite lors du conseil communautaire du 5 novembre 2024 ;

VU la convention territoriale globale 2 (CTG 2) 2025-2029 et son plan d'actions ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la démarche CTG en vue de maintenir et développer sur le territoire les équipements et services aux familles.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 12

**VALIDE** le plan d'action proposé pour la période 2025-2029 et le principe de financement de la CTG, notamment les bonus territoire inscrits dans les conventions d'objectifs et de financement des équipements soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document ou avenant concourant au bon aboutissement et à la mise en œuvre de ce dispositif, ainsi qu'au financement des équipements concernés par la CTG.

Enregistrée en Préf le

publiée

### Classe Orchestre

DEL2024\_099

Mr LEFEVRE Johann, nouveau directeur du conservatoire des Coëvrons, sollicite la mairie pour rénover le parc instrumental, âgé de plus de 10 ans de l'école publique Eugène Hairy.

Le devis de rénovation du parc s'élève à 4 869.00 € TTC.

Mr LEFEVRE a sollicité une aide financière auprès de l'Association National Orchestre à l'Ecole à Paris, qui confirme l'attribution d'une aide à hauteur de 1200 euros pour la remise en état du parc instrumental à condition que la Commune de Vaiges adhère à l'association et signe une convention de partenariat.

#### **Décision** :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ATTRIBUE** une aide financière pour la remise en état du parc instrumental correspondant au reste à charge soit 3 669.00 euros selon devis ci-joint.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer le bulletin d'adhésion de l'Association National Orchestre à l'Ecole de Paris dont la cotisation unique est de 100 € par an.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Vaiges, l'Education Nationale et le Conservatoire des Coëvrons.

Enregistrée en Préf le

publiée

### Proposition d'achat – Bien au 1 rue des Lilas

DEL2024\_100

Mr Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une proposition d'achat concernant le bien situé au 1 rue des Lilas pour un montant de 80 000 euros.

Il rappelle la vétusté du bien, les gros œuvres à effectuer comme le chauffage et l'isolation. Précise qu'un bornage sera effectué pour délimiter les différentes parcelles, le tout acté dans l'acte de vente.

#### **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la proposition d'achat d'un montant de 80 000 euros.

**AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente pour l'exécution de la présente.

\_Enregistrée en Préf le

publiée

### Vente lot n°17 – Lotissement des Roseaux

DEL2024\_101

Maître Marine CHOUZENOUX, Notaire à Meslay du Maine, a informé la Mairie de Vaiges de l'offre d'achat de Monsieur Julien TOUVE pour le lot n° 17 cadastré ZK 275, d'une contenance totale de 615 m<sup>2</sup>, au Lotissement « Les Roseaux ».

#### **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** la vente du lot 17 au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup> conformément à la délibération 2010-02-25-21 ayant fixé ce prix.

**AUTORISE** Mr Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir devant Maître CHOUZENOUX, Notaire à Meslay du Maine, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

\_Enregistrée en Préf le

publiée

<b>COOP LOGIS – Convention de Partenariat</b>
---

DEL2024\_102

Mr Le Maire relate son échange avec la société COOP LOGIS, coopérative d'HLM, société du Groupe Action Logement Immobilier et filiale de la Nantaise d'habitations. Le facteur majeur de Coop Logis est la location accession, ce qui permet sous certaines conditions de devenir propriétaire d'un logement neuf progressivement et en toute sécurité avec de nombreux avantages et garanties.

Coop Logis fait part le souhait de signer une convention de partenariat avec la commune pour la promotion et le développement de l'accession sociale à la propriété via à la location-accession, au sein des lotissements Les Roseaux et Haut Ormeaux.

Mr le Maire rend lecture de cette convention ci-annexée, et demande l'avis à l'assemblée délibérante.

Mr PERDREAU Ludovic sort de la salle (intérêt) et ne prend pas part au vote.

**Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** Mr Le Maire à signer la convention de partenariat avec Coop Logis.

Enregistrée en Préf le \_\_\_\_\_ publiée

**DECISIONS du MAIRE** : *Selon les délégations de M. Le Maire (DEL 2 Juin 2020).*

- DEC2024\_007 : renouvellement bail Gendarmerie

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Cyclo-cross régional : 21 et 22 décembre 2024
- Repas des Aînés : 11 octobre 2025

**Réunions de Commissions**

objet	Commission	Date	heure	lieu
Service Périscolaire	Affaires Scolaires	3/12/2024	20h	Mairie
	Logement	5/12/2024	19h30	Mairie
	Sociales	5/12/2024	20h30	Mairie

**Conseil Municipal**

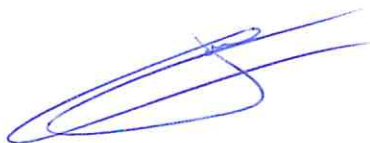
- Jeudi 19 décembre 2024 à 20h30.
- Jeudi 30 janvier 2025 à 20h30.
- Jeudi 27 février 2025 à 20h30.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**  
LOINARD Mickaël



**M. Le Maire,**  
Régis LEFEUVRE.

